

COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU PAYS
MORNANTAIS
Le Clos Fournereau
CS 40107
69440 MORNANT

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Délibération n° BC-2022-044

Envoyé en préfecture le 29/09/2022

Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché le



ID : 069-246900740-20220922-BC_2022_044-DE

L'an deux mille vingt-deux
Le vingt-deux septembre à dix-sept heures
Le Bureau Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la
salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Yves GOUGNE.
Date de convocation : 16 septembre 2022

Nombre de membres :

En exercice	16
Présents	15
Votes	15

PRESENTS :

Yves GOUGNE, Pascal OUTREBON, Fabien BREUZIN, Isabelle BROUILLET,
Christian FROMONT, Jean-Pierre CID, Arnaud SAVOIE, Marc COSTE, Olivier
BIAGGI, Luc CHAVASSIEUX, Françoise TRIBOLLET, Loïc BIOT, Charles JULLIAN,
Magali BACLE, Caroline DOMPNIER DU CASTEL

ABSENT / EXCUSE :

Renaud PFEFFER

SECRETAIRE DE SEANCE : Fabien BREUZIN

Rapporteur : Monsieur Christian FROMONT, Vice-Président délégué à la Voirie et
aux Réseaux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par
arrêté préfectoral n° 69-2021-06-01-00004 du 1^{er} juin 2021 et notamment la
compétence Voirie,

Vu la loi MOP et l'obligation pour le maître d'ouvrage d'adopter un programme,

Vu la délibération n° CC-2020-045 du Conseil Communautaire du 16 juin 2020
donnant délégation au Bureau Communautaire pour approuver le programme
spécifique à chaque opération lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la délibération n° CC-2020-045 du Conseil Communautaire du 16 juin 2020
donnant délégation au Bureau Communautaire pour statuer sur les demandes de
subventions,

Vu les modalités de mise en œuvre du Schéma Directeur de la Voirie (SDV)
approuvé en Conseil Communautaire par délibération n° 097/15 du 15 décembre
2015,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Aménagement du territoire,
Équipements et Transition écologique » en date du 7 septembre 2022,

La Copamo et les communes de Mornant et Soucieu en Jarrest sont lauréates de
l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) régional « revitalisation des centres bourgs »
depuis 2016. L'opération de requalification de l'avenue de Verdun répond à de
nombreux enjeux en lien notamment avec la revitalisation du centre bourg de
Mornant déjà initiée le long de l'avenue (accessibilité aux équipements de services,
commerces, logements) mais aussi en matière de sécurité des différents usagers
(automobilistes, piétons, cyclistes).

L'élaboration du programme de l'opération et l'assistance à la désignation de
l'équipe de maîtrise d'œuvre ont été confiées au CAUE début 2019 par une
convention de programme.

Au cours du premier semestre 2019, le CAUE a ainsi mobilisé une équipe
pluridisciplinaire constituée d'un coordonnateur Architecte-Urbaniste, d'un
Architecte-conseil et d'un paysagiste afin d'apporter un éclairage sur les dimensions
urbaine, architecturale et paysagère.

VOIRIE

**Requalification de
l'avenue de Verdun à
Mornant (2ème et
dernière phase)**

**Approbation du
programme et de
l'enveloppe
prévisionnelle de
l'opération**

En appui des éléments produits par le CAUE (diagnostic, enjeux, stratégie d'aménagement), une consultation publique a été organisée par la commune de Mornant du 26 juin au 26 juillet 2019 afin de présenter et soumettre à l'avis des habitants les deux hypothèses retenues à ce stade. Cette consultation a donné lieu à 857 réponses dont 579 en faveur de l'hypothèse d'aménagement n° 1, une avenue apaisée (consistant notamment à conserver le double sens de circulation).

Après des études engagées entre l'automne 2020 et l'automne 2021, la première phase de l'opération entre l'avenue Charles de Gaulle et la rue des Arches est actuellement en cours de réalisation pour une livraison à l'été 2023.

Programme et enveloppe prévisionnelle de la 2^{ème} et dernière phase de l'opération :

Le programme de l'opération est joint à la présente délibération.

La loi relative à la Maîtrise d'Ouvrage Publique prévoit que le maître d'ouvrage doit se doter d'un programme et arrêter l'enveloppe prévisionnelle de son opération. Le maître d'ouvrage doit définir dans le programme les objectifs de l'opération et les besoins qu'elle doit satisfaire ainsi que les contraintes et exigences de qualité sociale, urbanistique, architecturale, fonctionnelle, technique et économique, d'insertion dans le paysage et de protection de l'environnement.

Le programme porte sur le tronçon de l'avenue de Verdun situé entre la rue des Arches et la rue Jean Condamin.

Planning

Après approbation du programme et de l'enveloppe prévisionnelle de l'opération :

- Octobre 2022 : élaboration des pièces de consultation de la maîtrise d'œuvre,
- De novembre 2022 à février 2023 : consultation et désignation du maître d'œuvre
- Du printemps à l'automne 2023 : réalisation des études, coordination réseaux
- Fin 2023/début 2024 : consultation et désignation des entreprises, travaux préparatoires éventuels (renouvellement/dévoisement réseaux)
- 2024/2025 : réalisation des travaux

Enveloppe budgétaire

Conduite sous la maîtrise d'ouvrage de la Copamo, cette opération fera l'objet d'un co-financement de la commune de Mornant à hauteur de 42 à 50% de son montant hors taxe selon le statut des voies. Une convention sera proposée le moment venu en ce sens.

Le montant total de l'opération est estimé à ce stade à 3 095 900 € HT (soit 3 715 080 € TTC) décomposé comme suit :

- Démarches préparatoires	:	25 000 € HT
- Études	:	200 900 € HT
- Travaux	:	2 870 000 € HT

Les crédits spécifiques de cette opération seront inscrits au Budget Principal dans le cadre d'un AP/CP (Autorisation de Programme/Crédits de Paiement).

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Certifié exécutoire
Transmis en
Préfecture le

APPROUVE le programme spécifique de l'opération de voirie "requalification de l'avenue de Verdun à Mornant - phase 2" ci-annexé,

Envoyé en préfecture le 29/09/2022

Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché le

Berser
Levraut

ID : 069-246900740-20220922-B0_2022_044-DE

Notifié ou publié
le
Le Président

AUTORISE Monsieur le Président à lancer la procédure de consultation de la maîtrise d'œuvre,

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter le soutien financier de l'État dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), ainsi que le soutien financier éventuel de tout autre organisme ou collectivité susceptible de participer,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces s'y référant.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Le Président,
Renard PFEFFER



PUBLIE LE 30 SEPTEMBRE 2022
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT





Schéma Directeur de la Voirie Requalification de l'avenue de Verdun à Mornant Programme d'aménagement phase 2

1. Objet de l'opération

Requalification de l'avenue de Verdun à Mornant de la rue des Arches à la rue Jean Condamin.

2. Contexte de l'opération

2.1 Contexte général

La requalification de l'avenue de Verdun s'inscrit dans le projet de revitalisation du centre bourg de Mornant ayant fait l'objet d'un protocole régional entre l'État, la Communauté de Communes du Pays Mornantais et la Commune de Mornant début 2016, suite à l'Appel à Manifestation National « Revitalisation des centres-bourgs » lancé par le Ministère en 2014.

Le projet de la Commune et de la Communauté de Communes vise le confortement du tissu urbain, constitué et structuré, situé entre le centre-ville, le secteur de la Grange Dodieu nouvellement urbanisé et la zone du Peu.

Le centre-ville sera l'objet d'une restructuration de ses espaces publics. Il accueille un noyau dynamique de commerces et services qui doit poursuivre son développement. Il est constitué également d'un parc de logements anciens qui présente une vacance et des signes de décrochage. Sur ce point, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat a été engagée. Cette opération vise à rénover environ 45 logements situés sur la commune et prioritairement sur le périmètre du centre-bourg.

L'avenue de Verdun, axe fort de desserte, vise à devenir un axe dynamique de la Commune, accueillant davantage de services (commerces, services, équipements) et logements répondant à l'ensemble des besoins des habitants, notamment des familles et de leurs enfants, des personnes en situations de précarité et des personnes vieillissantes : une « colonne vertébrale » de la Commune telle que désignée dans son nouveau PLU.

La commune s'est engagée dans une démarche visant à recentrer son cœur de ville vers l'avenue de Verdun, qui doit perdre son statut de transit pour devenir une véritable artère de centre-ville, à proximité de la place de la Liberté, qui est le centre de gravité de la commune.

2.2 Cadre d'élaboration du programme

- **Mission d'accompagnement du CAUE RHONE METROPOLE**

Au-delà des simples aspects voirie, l'opération de requalification de l'avenue de Verdun recouvre de nombreux enjeux en lien avec la revitalisation du centre bourg de Mornant et les nombreux projets déjà réalisés, en cours et à venir le long de l'avenue.

La COPAMO s'est entouré du CAUE RM dans le cadre d'une convention de programme spécifique liée au protocole-cadre AAUEP du 10 mai 2017 début 2019 pour l'élaboration d'un préprogramme de l'opération et pour la désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

La mission du CAUE RM a consisté à une mission de préprogrammation paysagère interrogeant :

- l'identité et la nouvelle image de cette voie déclassée en boulevard urbain,
- les séquences composant l'avenue en pleine mutation (MDR, DDT, IMPRO, Semcoda...),
- les usages et les mobilités actives dans une vision prospective,
- les connexions tout mode aux chapelets d'équipements et de services d'intérêt collectif et public de l'avenue de Verdun,
- les liens au sud vers les polarités commerçantes, et au nord, vers la polarité sportive et loisirs,
- la gestion environnementale des aménagements,
- le front bâti devant accompagner l'avenue (échelle & forme urbaine, alignement, limite, RDC & qualité d'habité, adressage...).

Réalisée en cours du premier semestre 2019, la mission s'est organisée en deux phases :

- 1ère phase, le diagnostic et les enjeux de l'avenue de Verdun à une échelle élargie
 - o Recueil documentaire et appropriation du site,
 - o Cartographie des enjeux à l'échelle des quartiers traversés (atouts et faiblesses des entités paysagères, de la structure urbaine, des entités bâties, des flux et maillages, des fonctions et usages),
 - o Cartographie des objectifs à l'échelle et identification des séquences urbaines
- 2ème phase, la stratégie d'aménagement
 - o Développement d'hypothèses d'aménagement en prenant en compte les phases de travaux propres au projet de requalification de l'avenue, les terrains ou bâties en mutation, et la valorisation de l'entrée du clos Fournereau,
 - o Orientations du schéma stratégique et préprogramme des espaces publics par séquence sous forme de recommandations urbaines, paysagères et environnementales.

Elle a abouti à trois hypothèses contrastées :

- o Hypothèse 1 : une avenue apaisée
- o Hypothèse 2 : un boulevard à Mornant
- o Hypothèse 3 : un boulevard piéton.

Dans tous les cas, ces hypothèses ont respecté les invariants suivants :

- o La position et les vocations des 6 salons,
- o L'offre de stationnement maintenue à minima bien que reconstitué sur l'ensemble du secteur avec un ratio stationnement/espace paysager de 50/50 (1 place = 1 arbre), et ponctuellement de 75/25 (3 places pour 1 arbre),
- o Les arrêts minute devant l'école maintenue à minima,
- o La continuité du traitement de l'avenue entre la RD30 et la rue du Stade. (la partie entre le boulevard du Pilat et la rue du Stade et autour est à travailler suivant un module spécifique (enjeux St Thomas d'Aquin ; 1 millier d'élèves, nombreux cars, ...)).

• Consultation publique

En appui des éléments produits par le CAUE RM, une consultation publique a été organisée par la commune de Mornant du 26 juin au 26 juillet 2019 afin de présenter et soumettre à l'avis des habitants les hypothèses 1 et 3 retenues à ce stade.

Cette consultation a donné lieu à 857 réponses dont 579 votes (soit 67.6%) en faveur de l'hypothèse d'aménagement n°1, une avenue apaisée.

2.3 Continuité de l'opération suite à la réalisation de la phase 1

L'opération de requalification de l'avenue de Verdun a fait l'objet d'une consultation de maîtrise d'œuvre en 2019/2020 pour une première phase opérationnelle de travaux dans le secteur compris entre le boulevard du Général de Gaulle et le chemin des Arches.

Afin de garantir une cohérence d'ensemble, les études préliminaires ont été conduites sur l'ensemble du périmètre de l'avenue de Verdun.

La présente opération consistera à aménager la deuxième et dernière phase opérationnelle en appui de la réflexion déjà engagée (cf. études préliminaires globales en annexe n° 1).

2.4 Autres enjeux

Cette phase 2 achèvera la séquence immobilière déjà réalisée le long de l'avenue qui a vu :

- La création d'une jardinerie/quincaillerie amorçant l'entrée commerçante,
- La transformation de l'ancienne caserne des pompiers en pôle dédié à l'enfance (Pôle Simone Veil),
- La réalisation d'une opération de logements en accession sociale réalisés par la maison de retraite,
- L'extension - restructuration des bâtiments de la maison de retraite.
- « les Passerelles » (ancien garage FORD), orienté côté avenue du Souvenir mais dont l'accès aux stationnements est prévu côté parking des Verchères.
- la transformation de l'IMPRO en opération mixte logement-résidence seniors-bureaux-équipement et parc publics (en cours de finalisation),

Sont encore prévus :

- La végétalisation de la cour d'école et le réaménagement de la venelle entre écoles primaire et maternelle
 - L'extension du restaurant scolaire en 2023,
 - Les projets de CAMSP (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce),
 - L'OAP Poste/Gare (création de commerces en RDC, parking sous-terrain, environ 25 logements) ?
 - L'opération mixte pôle santé – crèche – logement social portée par OPAC 69,
 - La Gare.
- Cf. OAP du PLU de Mornant en annexe n°2

3. Objectifs de l'opération

L'aménagement des espaces publics devra s'insérer dans la démarche déjà engagée de revitalisation urbaine (conforter la vie du cœur historique).

D'une manière générale les orientations d'aménagement du projet de requalification de l'avenue de Verdun obéissent aux principes suivants :

- Affirmer le caractère structurant de l'avenue de Verdun (colonne vertébrale, connectant le centre-bourg commerçant, les quartiers résidentiels périphériques et les principaux équipements de la commune),
- Valoriser cette proximité de services dans une logique de ville courtes distances où le quotidien se saisit à portée de marche, en donnant une place aux modes actifs sur l'avenue, en affirmant les venelles d'accroche au centre bourg et en créant des liens jusqu'aux zones de loisirs,
- Redonner une lisibilité à la rue en unifiant le traitement de l'avenue de Verdun depuis le Clos Fournereau jusqu'au Boulevard du Pilat (hiérarchisation de la trame viaire,

suppression des ronds-points, continuité de traitement, ruban filant structurant), en mettant en œuvre des dispositifs permettant de sécuriser davantage les parcours et traversées mode doux (créer les conditions d'un usage apaisé de la voie), et en affirmant une composante plantée structurée et continue (préservation et valorisation du patrimoine végétal, lutte contre les effets d'îlot de chaleur urbain, gestion alternatives des eaux pluviales...),

- Caractériser l'avenue de Verdun selon les séquences urbaines traversées :
 - o Séquence parc habité,
 - o Séquence entrée centre-bourg,
 - o Séquence entrée de ville,
 tant dans les ambiances (typologies de lieux variées) que dans les usages (salons),
- Favoriser l'identification du siège de la COPAMO implanté dans le clos Fournereau à partir de l'avenue de Verdun,
- Élaborer une stratégie autour du stationnement :
 - o Conserver à minima (et augmenter si possible) l'offre de stationnement en adéquation avec les besoins existant et futurs (adaptation des types de stationnement selon les secteurs et usages à proximité, autopartage, stationnement intelligent – smart city...),
 - o accompagner l'émergence / le développement des véhicules électriques dans l'offre de stationnement proposée (emplacement électrifié),
 - o réinterroger le plan de circulation dans un périmètre élargi (périmètre de cohérence défini dans le §4),
- Repenser globalement la signalétique :
 - o En intégrant l'ensemble de la démarche de revitalisation du centre bourg
 - o En explorant les dispositifs de signalisation dynamique (expérimentation en cours à Lyon).

4. Périmètre d'intervention et différentes composantes de l'opération

4.1 Périmètre d'intervention

Le périmètre du présent programme comprend l'avenue de Verdun depuis la rue des Arches et la fin de l'aménagement de la 1^{ère} phase jusqu'à la rue Jean Condamin.

La réflexion portera également sur les nombreuses voies se raccordant à l'avenue du Verdun et les liens et fonctions à créer ou conforter :

- Avenue du Souvenir : accès au centre historique, aux commerces, ... ,
- Parking des Verchères : accès futur aux structures associatives en lien avec le handicap (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce / CAMSP), au projet « les Passerelles », ... ,
- Rue Serpaton,
- Chemin du Stade/chemin du Laud : accès à St Thomas d'Aquin, ... ,

La surface approximative totale de la phase 2 s'établit à environ 20 500 m² (cf. annexe 3).

4.2 Les différentes composantes de l'opération

- **La voie**

Une largeur minimum continue de 15m,

Un profil unique continu identitaire (ruban unifiant par fonction),

Une trame arborée continue structurante,

Une emprise circulaire réduite au strict minimum,

Un trottoir filant partagé (espace modes doux),

- **Les salons,**

Des épaissements ponctuels venant renforcer les usages et développer le lien social de la voie fonctionnelle.

(cf. annexe 4 « Orientations d'aménagement » réalisé par le CAUE RM - MAJ - mai 2019 en documents annexes).

5. Co-activité et coordinations potentielles

- Renouvellement et/ou dévoiement possibles de réseaux par les différents concessionnaires selon l'état et selon les exigences du projet.
- Projets immobilier en cours ou à venir :
 - o Extension du restaurant scolaire,
 - o Projet CAMSP (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce),
 - o Ilot de la Poste,
 - o Pôle santé/OPAC,
 - o Gare,
 - o ...

6. Enveloppe financière

L'enveloppe financière affectée aux travaux pour la phase 2 de l'opération s'élève à **2 870 000 € HT**.

L'estimation du coût des travaux a été réalisée sur la base d'un ratio au mètre carré de 140 € HT multiplié par la surface opérationnelle de 20 500 m².

Des demandes de subventions seront adressées aux partenaires institutionnels (Département, État, ...).

La commune de Mornant a également exprimé sa volonté d'accompagner cette opération, conduite sous la maîtrise d'ouvrage de la COPAMO, en apportant son soutien financier. Un fonds de concours sera instauré.

Le reste du financement est assuré par le maître d'ouvrage.

La maîtrise d'œuvre comprendra les éléments de mission suivants :

- Mission complète (AVP + PRO + ACT + EXE/VISA + DET + AOR) :
6% x 2 870 000 = 172 200 € HT
- Études Préliminaires : réappropriation des 1ères études + OPC = 28 700 € HT

Montant total MOE : **200 900 € HT**

Somme à valoir pour études complémentaires, divers et imprévus (≈5%) : **25 000 € HT**

- Levé topographique
- Diagnostic amiante/HAP
- Géolocalisation réseaux
- Études de sols
- ...

Montant prévisionnel total de l'opération :

- Travaux	:	2 870 000 € HT
- MOE	:	200 900 € HT
- Divers et imprévus	:	25 000 € HT
- TOTAL	:	3 095 900 € HT
-	:	3 715 080 € TTC

Le montant de travaux indiqué fera l'objet de réajustement au fur et à mesure de l'avancement des études et sera définitivement arrêté au stade de l'Avant-Projet.

Ne sont pas comptés les éventuels travaux de dévoiements de réseaux non pris en compte par les concessionnaires.

7. Niveau d'exigence environnementale / cibles de développement durable recherchées

- Cibles sociales :
 - o Familles, enfants (écoles, pôle S. Veil, ...),
 - o Enfants handicapés (projet CAMSP),
 - o Personnes âgées (maison de retraites).
- Cibles environnementales :
 - o Solutions innovantes pour la gestion des eaux pluviales,
 - o Lutte contre les îlots de chaleur urbains,
 - o Palette végétale.
- Cibles économiques :
 - o Viser un entretien peu coûteux en entretien (aménagement éprouvé, « rustique »),
 - o Anticiper une éventuelle réversibilité du site au bénéfice des modes doux.

8. Planning

Le planning prévisionnel de l'opération est le suivant :

- Octobre 2022 : élaboration des pièces de consultation de La MOE
- Novembre/décembre/janvier/février : consultation et désignation de la MOE
- Mars 2023 : notification du marché de MOE + lancement des EP + coordination réseaux
- Printemps/été 2023 : AVP
- Été/automne 2023 : PRO / ACT + consultation des entreprises de travaux
- Fin 2023 : travaux préparatoires éventuels (renouvellement/dévoiement réseaux) + désignation des entreprises de travaux
- 2024/2025 : réalisation des travaux

9. Comité de suivi

La Communauté de Communes du Pays Mornantais intervient sur cette opération de requalification de l'avenue de Verdun, voie communale d'intérêt communautaire, dans le cadre de sa compétence voirie et se positionne en tant que Maître d'Ouvrage.

La Commune de Mornant est bien entendu partie prenante et associée étroitement à l'élaboration du projet.

Le comité de suivi est constitué d'élus et techniciens représentant la COPAMO et la Commune de Mornant.

La représentation de la COPAMO sera assurée par :

- R. Pfeffer, Président
- P. Outrebon, Vice-président aménagement
- C. Fromont, Vice-président voirie
- F. Favre, Responsable de secteur ADP
- Laurent Podiacheff, Responsable du service voirie

La commune de Mornant est représentée par :

- R. Pfeffer, Maire
- L. Biot, Adjoint à l'aménagement du territoire
- JF. Fontrobert, Adjoint à la voirie
- G. Douard, Adjoint à l'urbanisme
- F. Crozet, Directeur des Services Techniques
- L. Moulin, Responsable des Services Techniques

Le comité de suivi définit les enjeux, les moyens, les objectifs, valide le programme de l'opération, valide et suit les étapes clés et les choix proposés à chaque phase du projet.

Un groupe de travail élargi à d'autres élus de la Communauté de Communes, de la commune et éventuellement d'autres partenaires pourra être constitué et réuni afin de partager certains sujets.

10. Personnes à associer à l'opération

Les utilisateurs et exploitants de l'opération,

Commune de Mornant :

- Lien avec la population
- Service espaces verts
- Services techniques
 - o Irrigation,
 - o Vidéosurveillance.

CAUE RM :

- Mission d'accompagnement pour la désignation du maître d'œuvre,
- Architecte conseil.

Architecte des bâtiments de France,

Porteurs de projets :

- Projet de pôle santé,

- Projet sur tènement ex.IMPRO,
- ...

Concessionnaires de réseau :

- SYSEG,
- SYDER,
- ENEDIS,
- GRDF,
- MIMO,
- ORANGE,
- SFR/Numéricâble,
- ...

Gestionnaires d'équipements publics (maintien des accès / besoins à identifier, ...) :

- Ecole primaire Petit Prince,
- École primaire, collège, lycée St Thomas d'Aquin
- EPHAD,
- ...

Commerçants, association de commerçants (maintien de l'activité, besoins à identifier, ...) :

- Quincaillerie Mornantaise,
- Opticien,
- Boulangerie au feu de bois
- ...

Riverains et plus largement, habitants.

11. Documents annexes

- Annexe 1 : Études Préliminaires
- Annexe 2 : Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) du PLU de Mornant
- Annexe 3 : Emprise opérationnel
- Annexe 4 : Orientations d'aménagement – CAUE RM – MAJ mai 2019

12. Documents disponibles

- Protocole Régional – revitalisation du centre bourg
 - o Le protocole
 - o Le programme de revitalisation du centre bourg
 - o Le périmètre
- Extrait PLU de Mornant
 - o Document graphique
 - o Règlement du PLU
 - o Le PADD
 - o Les OAP
- Levé topographique format dwg
- Diagnostic et enjeux : document réalisé par le CAUE RM en 2019